



HAL
open science

Opportunités et limites de la Méthode d'Évaluation Contingente (MEC) en régime de gouvernance multiniveaux

Philippe Bance, Angélique Chassy

► **To cite this version:**

Philippe Bance, Angélique Chassy. Opportunités et limites de la Méthode d'Évaluation Contingente (MEC) en régime de gouvernance multiniveaux. *Revue Française d'Économie*, 2016, XXXI (2), 10.3917/rfe.162.0093 . halshs-01965092

HAL Id: halshs-01965092

<https://shs.hal.science/halshs-01965092>

Submitted on 24 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Opportunités et limites de la Méthode d'Évaluation Contingente (MEC) en régime de gouvernance multiniveaux

Par Philippe Bance, CRÉAM¹
et Angélique Chassy, chercheure associée, CRÉAM
Université de Rouen, Normandie Université

Revue Française d'Économie, Volume XXXI, Issue 2, octobre 2016

<http://www.revuefrancaisedeconomie.fr/archives.html>

Résumé

Les décideurs publics locaux, régionaux, nationaux, supranationaux cherchent à mesurer l'efficacité de leurs dépenses. Dans un contexte de gouvernance multiniveaux, de prise de décision conjointe par des niveaux divers de gouvernement, la Méthode d'évaluation contingente (MEC) ne peut-elle constituer un outil utile pour les autorités publiques, leur permettant d'arbitrer ensemble entre divers programmes en fondant les choix sur les préférences des citoyens-consommateurs ? Cet article analyse la portée opérationnelle de la méthode en tant qu'outil de concertation et de communication mais également les limites de sa mise en œuvre dans le processus décisionnel.

Introduction

Dans le contexte actuel de forte contrainte budgétaire, l'évaluation de l'utilité des dépenses publiques est d'une importance cruciale pour les autorités publiques. Le *Calcul économique public standard* (CEPS) et l'*Analyse coût et bénéfice* (ACB) sont dans cette optique des outils de mesure monétaire des bénéfices et des coûts de politiques publiques pour juger de la pertinence des dépenses publiques. La mesure de l'utilité sociale des biens publics non marchands et la spécification des dépenses qu'il convient de leur consacrer est cependant la plus délicate de par l'absence de prix de marché de ces biens. La *Méthode d'évaluation contingente* (MEC) a de ce fait suscité une abondante littérature qui vise à fonder la décision publique sur les préférences révélées des individus sur la base de ce qu'on peut assimiler à des enquêtes d'opinion *ex ante*. La valeur monétaire des bénéfices octroyés par les individus aux biens publics que l'on entend produire peut ainsi permettre de comparer les coûts et les bénéfices procurés par des programmes alternatifs pour définir une hiérarchie des biens à produire en adéquation avec l'utilité sociale ainsi révélée.

Cette méthodologie, développée par le CEPS, a cependant été conçue dans un cadre d'analyse où un État central est le décideur. Or force est de constater que ce régime de gouvernance de l'action publique a largement perdu de sa pertinence. C'est tout particulièrement le cas dans l'Union européenne (UE) où s'est développée une gouvernance dite multiniveaux, caractérisée par le rôle croissant des autorités européennes et par la décentralisation progressive des politiques publiques. Un mouvement de « décentrement » de la prise de décision en résulte par l'implication d'une pluralité d'acteurs publics. La décision

¹ Centre de Recherche en Economie Appliquée à la Mondialisation – Université de Rouen (France)

devient le produit d'une concertation entre parties prenantes aux intérêts différents. Il s'agit dans cette perspective d'allouer les ressources publiques en faisant appel à une coordination des parties prenantes à la décision publique : État national, collectivités territoriales, voire institution supranationale (UE par exemple).

L'objet de ce papier est dès lors d'analyser les répercussions du déploiement du régime de gouvernance multiniveaux sur la méthodologie développée par la CESP et la MEC, en particulier en tant qu'outil d'aide à la décision publique. On s'attachera dans un premier temps à préciser en quoi la méthodologie de la MEC se trouve impactée par la gouvernance multiniveaux. On précisera dans un second temps comment la MEC peut être adaptée à ce nouveau contexte institutionnel. Enfin, on analysera dans un troisième temps les limites auxquelles se trouve néanmoins confrontée la MEC en régime multiniveaux.

Les répercussions du régime de gouvernance multiniveaux sur la mise en œuvre du CEPS et de la MEC

La gouvernance multiniveaux recouvre « *des systèmes non-hiérarchiques de négociation, de régulation et d'administration allant au-delà de l'acceptation traditionnelle de l'État hiérarchique et souverain comme arène ultime de prise de décision et de résolution des conflits* » (Christiansen [1996] p.13). Comment dès lors en tenir compte dans l'évaluation des politiques publiques ? Des niveaux différents de gouvernement y agissent en commun pour mettre en œuvre les politiques publiques. Ce régime de gouvernance appelle la mise en place d'outils « partagés » d'aide à la décision.

La prise de décision publique en régime de gouvernance multiniveaux

Par la gouvernance multiniveaux, il s'agit d'assurer une meilleure prise en compte de l'intérêt des populations sur les territoires en dotant les autorités de compétences situées à un niveau pertinent qui permet de spécifier et de mettre en œuvre efficacement l'action publique (Bance, 2016). Un régime de gouvernance multiniveaux s'est ainsi déployé dans l'UE avec l'affirmation de la notion de subsidiarité, introduite par le traité de Maastricht (1992) puis consacrée par le Traité de Lisbonne (2009) en tant que principe fondamental de l'Union. La subsidiarité privilégie le niveau de prise de décision situé au plus près du citoyen dès lors qu'il permet de mener « au mieux » l'action publique. Mais elle conduit également à faire agir de concert et de manière coordonnée des niveaux divers de gouvernement. Par ailleurs, la décentralisation, initiée dans divers pays, et notamment en France, a conduit de surcroît l'État à déléguer ou partager une partie de ses compétences avec les collectivités territoriales. Une plus large autonomie des autorités publiques infranationales est alors le moyen d'associer plus largement les citoyens à la décision publique.

Dans ce nouveau paysage institutionnel, les rôles et les responsabilités des divers niveaux de gouvernement s'en sont trouvés modifiés pour l'élaboration et la conduite des politiques publiques qui deviennent dès lors plus complexes car procédant d'une pluralité d'acteurs publics. Le nouveau contexte est source de conflits entre institutions publiques. C'est dès lors par le jeu de la concertation, de la négociation et de la coordination des actions publiques que les politiques concrètes doivent rationnellement être élaborées et mises en œuvre. Il s'agit ainsi de changer la manière de gouverner pour conduire des affaires collectives.

La prise de décision ne se fait plus au sommet mais doit reposer sur un « *cercle vertueux basé sur l'interaction, les réseaux et sur une participation à tous les niveaux de la définition des politiques jusqu'à leur mise en œuvre* » (UE [2001] p. 13). La gouvernance conduit l'État à s'inscrire dans un processus de négociation qui prend en compte l'ensemble

des parties prenantes de l'action publique et la proximité des collectivités territoriales vis-à-vis des aspirations formulées sur leur territoire.

La bonne gouvernance est censée reposer pour l'UE sur cinq principes fondamentaux : l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence. Ces principes conduisent, dans un régime multiniveaux, les acteurs publics concernés à co-construire une vision partagée pour atteindre un objectif commun en veillant à assurer la cohérence de politiques communes et en y impliquant les citoyens. L'évaluation de l'action publique s'en trouve elle-même impactée, s'agissant de prendre en considération dans ce cadre divers acteurs publics en interaction. Il convient dès lors de préciser les répercussions de ce phénomène sur la démarche préconisée par le CEPS pour évaluer l'utilité de la production de biens publics non marchands.

L'usage de l'ACB et de la MEC dans le contexte de gouvernance multiniveaux

La MEC s'inscrit dans une démarche qui vise à rendre opérationnelle l'analyse coûts et bénéfices (ACB) pour produire des biens collectifs sur la base d'une évaluation *ex ante* des préférences individuelles. On y calcule la valeur monétaire des biens non marchands à l'aide de scénarios hypothétiques (d'où le caractère dit « contingent » de la méthode). Un scénario « *représente le support de l'échange entre « l'offreur » du bien (...) (le décideur public ou privé) et « son demandeur » (la société) »* (Voltaire et alii. [2011] p.184). On y détermine un consentement à payer (CAP) des consommateurs de biens publics pour susciter leur amélioration ou en éviter la dégradation. On peut aussi raisonner de manière équivalente en termes de *Consentement à Recevoir* (CAR), de somme à donner à l'individu, pour compenser la diminution ou la dégradation des biens publics.

On « *passé donc de la valeur accordée par les individus à la valeur pour la société par simple agrégation* » (Meunier et Mardsen [2009] p.4) des CAP ou CAR. Il s'agit de déterminer ainsi, sur la base de la maximisation des utilités individuelles, la valeur sociale de biens publics. La décision publique repose dans cette perspective sur une arithmétique des plaisirs et des peines des citoyens-consommateurs.

Pour révéler les préférences individuelles l'information, on réalise des enquêtes de terrain *via* des questionnaires adressés aux citoyens. Ils présentent toutes les informations sur la politique publique dont on cherche à définir la valeur des CAP et sont lourds et complexes à administrer (cf. l'annexe concernant l'enquête de terrain réalisée dans le domaine de l'éducation prioritaire). On y détermine quel montant maximum le ménage serait prêt par exemple à payer pour financer un programme environnemental. Le « *prix fictif* » ainsi obtenu par agrégation permet de comparer des bénéfices monétisés aux coûts suscités par un programme pour décider de sa mise en œuvre ou non. Si le résultat est positif, dégage un « *surplus social* », le programme est socialement désirable, donc utile. À l'inverse, un *déficit social* montre que celui-ci n'est pas globalement utile. Sur cette base, le décideur public peut arbitrer plusieurs projets publics.

La démarche n'en fait pas moins l'objet de controverses quant à sa pertinence en matière de quantification, de chiffrages complets des coûts et des bénéfices de la production de biens publics et des « effets induits » d'un programme sur l'autre (par exemple le renoncement à un programme sur la qualité de l'eau peut générer des dépenses de santé). Mais par-delà ces réserves, ne peut-on considérer qu'elle présente l'intérêt premier d'aider les décideurs à maîtriser leurs dépenses dans un contexte de gouvernance multiniveaux ?

Bien que l'ACB et la MEC procèdent d'une analyse standard qui s'inscrit dans une démarche stato-centrée d'un État bienveillant, omniscient et parfaitement rationnel, il est possible d'en transposer la méthodologie à un régime de gouvernance multiniveaux.

Encadré 1 : Calcul d'un surplus ou déficit social élargi pour la construction d'une Maison des jeunes et de la culture (MJC) en régime multiniveaux

Objectif et Protocole d'enquête

Il s'agit de montrer quels sont les bénéfices ou les pertes pour chacun des décideurs publics en transposant la méthodologie de la MEC dans un contexte multiniveaux. On considère que l'État, la commune de Rouen, le Conseil général (CG) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine Maritime souhaitent mesurer la valeur que les ménages accordent aux dispositifs éducatifs territorialisés de la Politique de la ville (volet éducation prioritaire) à travers la construction d'une MJC. Pour cet exercice hypothétique d'ACB multiniveaux, on s'appuie sur les CAP obtenus dans une enquête de terrain [Chassy, 2014] (enquêtes téléphonique (n= 192) et auto-administrée (n= 144) soit 336 ménages).

Les différents scénarios (S1, S2, S3) visent à apprécier l'impact de la localisation des personnes enquêtées sur leur acceptation ou non à participer au programme éducatif (MJC) et sur le montant du CAP. Le niveau des contributions est calculé pour des ménages qui potentiellement bénéficiaires de l'usage ou pas du bien.

Modélisation du surplus social élargi pour la construction d'une MJC

Partant de l'hypothèse que le coût obtenu (C) pour la ville de Rouen est suffisant pour obtenir un bénéfice total (X) positif de ce programme, on a évalué les bénéfices agrégés (B), c'est-à-dire la somme des CAP_m pour les ménages concernés par le programme, avec :

$$X = B - C$$

et :

$$B = \sum_{m=1}^M CAP_m$$

où CAP_m est le consentement à payer qui serait réellement observé du ménage m , et M désigne le nombre total de ménages concernés par le bien, estimé par la méthode présentée :

$$B = M \times \overline{CAP}$$

où \overline{CAP} désigne le consentement à payer moyen estimé sur l'échantillon.

En outre :

$CAP_{1,m}$ le consentement à payer du ménage m qui réside dans l'intercommunalité

$CAP_{2,m}$ le consentement à payer du ménage m qui réside dans la commune

$CAP_{3,m}$ le consentement à payer du ménage m qui réside dans le quartier

et les indicatrices :

$I_{1,m} = 1$ si le ménage m réside dans l'intercommunalité, 0 sinon,

$I_{2,m} = 1$ si le ménage m réside dans la commune, 0 sinon,

$I_{3,m} = 1$ si le ménage m réside dans le quartier, 0 sinon.

On a alors :

$$B = \sum_{m=1}^M [(I_{1,m} - I_{2,m}) \times CAP_{1,m} + (I_{2,m} - I_{3,m}) \times CAP_{2,m} + I_{3,m} \times CAP_{3,m}]$$

que l'on estime par :

$$\hat{B} = \left[\sum_{m=1}^M (I_{1,m} - I_{2,m}) \right] \times \overline{CAP}_1 + \left[\sum_{m=1}^M (I_{2,m} - I_{3,m}) \right] \times \overline{CAP}_2 + \sum_{m=1}^M I_{3,m} \times \overline{CAP}_3$$

où \overline{CAP}_j désigne le consentement à payer moyen pour le scénario j estimé sur l'échantillon.

Calcul des bénéfices agrégés²

- ACB S1 (21,04 € (CAP_{1,m}) x 125 374 (nombre de ménages) = 2 637 869 €
- ACB S2 (30,24 € (CAP_{2,m}) x 55 932 (nombre de ménages) = 1 691 384 €
- ACB S3 (31,15 € (CAP_{3,m}) x 4 339 (nombre de ménages) = 135 160 €

Total des bénéfices agrégés (surplus élargi) :
2 637 869 € + 1 691 384 € + 135 160 € = 4 464 413 €
Calcul du bénéfice total (surplus social élargi) :
3 624 413 € = 4 464 413 € - 840 000 €

Résultat : **surplus social élargi**

Mise en application de l'ACB³

Construction d'une MJC Grand'Mare (Rouen) (CAP moyen)

Nature	Coût		ACB S1 Bénéfices agrégés	ACB S2 Bénéfices agrégés	ACB S3 Bénéfices agrégés	Surplus social élargi
	Montant					
Etat (30%)	252 000,00 €		791 360,70 €	507 415,20 €	40 548 €	1 087 323,90 €
CAF (30%)	252 000,00 €		791 360,70 €	507 415,20 €	40 548 €	1 087 323,90 €
CG (20%)	168 000,00 €		527 573,80 €	338 276,80 €	27 032 €	724 882,60 €
Ville (20%)	168 000,00 €		527 573,80 €	338 276,80 €	27 032 €	724 882,60 €
TOTAL	840 000,00 €		2 637 869 €	1 691 384 €	135 160 €	3 624 413 €

NB.: S1 (Scénario 1) / S2 (Scénario 2) / S3 (Scénario 3)

² L'ACB repose sur le calcul d'un bénéfice statique unique correspondant à l'année de construction d'une MJC. Faute d'éléments tangibles, on n'a pas pu y inclure un taux d'actualisation concernant les dépenses de fonctionnement. Les montants CAP dit conservateurs utilisés proviennent de la fusion des deux enquêtes afin d'accroître l'échantillon et d'améliorer la précision des estimations de paramètre du modèle.

³ Selon le type de projet, un pourcentage de contribution est fixé par financeur. Celui-ci est encadré par l'État et le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les informations fournies par la MEC permettent à chacun des décideurs de négocier en comparant les projets et de choisir celui qui leur apparaît le plus justifiable compte-tenu des contraintes de financement. Les scénarios hypothétiques proposés aux citoyens pour recueillir leurs préférences sont un palliatif visant à remédier à l'imperfection de l'information pour la prise de décision publique. Pour ce faire, ils doivent être bien compris par les citoyens afin d'exprimer clairement leur CAP pour tel ou tel projet. En effet, le CAP de l'individu peut être considéré comme « *l'expression d'un vote* » qui va peser sur les choix publics dans la négociation des différents niveaux de gouvernements (Claeys-Mekdade et Vivien [2003] p.209).

On peut ainsi voir dans la MEC un outil de mise en coresponsabilité des parties prenantes dans la décision publique pour rendre efficaces les politiques publiques. La coresponsabilité est le moyen d'inciter les acteurs à identifier un objectif commun pour résoudre un problème ou répondre à un besoin clairement identifié. Perraud (2001) précise en effet que la coresponsabilité est un impératif pour prendre des mesures efficaces notamment dans le cadre de responsabilités partagées et, plus précisément, celle du cofinancement. Il s'agit dès lors de rendre la politique efficace en faisant en sorte que l'ensemble des bénéfices procurés l'emporte sur la totalité des coûts de mise en œuvre enregistrés par les différentes autorités publiques concernées. C'est aussi le moyen de débattre et confronter les points de vue pour contribuer à un usage optimal des ressources publiques dans une optique de transparence. L'ACB et la MEC constituent dans cette optique un cadre structuré d'apport d'information pour une concertation sur les attentes des parties prenantes.

En mobilisant les décideurs locaux et les citoyens autour de l'ACB, on peut chercher à les inscrire dans l'espace ouvert d'une prise de décision concertée. On peut ainsi inviter les divers décideurs à évaluer et comparer finement les coûts et les bénéfices d'alternatives de politiques menées en commun, afin de spécifier et de réaliser au mieux des intérêts des parties prenantes, et co-construire les politiques publiques.

L'adaptation de la MEC au processus décisionnel multiniveaux

L'intérêt d'adapter la MEC à un régime de gouvernance tient en à ce qu'elle soit un outil de communication et de concertation entre décideurs publics pour procéder à la prise de décision. Et, dans ce processus, les décideurs publics vont, selon leur positionnement, avoir des comportements et interprétations différents des résultats de la MEC pour moduler leurs choix et interagir entre eux.

Le double intérêt de la MEC : outil de communication et de concertation pour aider à la décision publique

En régime de gouvernance multiniveaux, chaque niveau de gouvernement peut à l'appui des scénarios hypothétiques, effectuer une communication bidirectionnelle : entre les différents décideurs d'une part, entre citoyens et décideurs d'autre part.

Le questionnaire élaboré est un moyen de définir et de partager des objectifs communs entre autorités publiques. Une concertation entre niveaux de gouvernement peut tout d'abord être menée en amont pour interroger sur la pertinence des politiques cofinancées par les codécideurs. On y appréhende dans un premier temps, les politiques jugées *a priori* utiles pour les décideurs.

Après avoir spécifié les biens publics qu'il convient de produire ou préserver, une concertation peut s'organiser entre décideurs de la manière suivante : des questionnaires sont élaborés conjointement par les différents niveaux d'autorités publiques permettant de définir les modalités et le contenu des programmes et de leur évaluation. Pourquoi choisir tel ou tel programme ? Quels types de scénarios hypothétiques convient-il de proposer aux citoyens ?

Cette étape est source de questionnements, de négociations et d'ajustements pour rendre les scénarios compréhensibles et acceptables pour tous. Le questionnaire se doit ainsi de proposer une série de questions clairement définies sur le programme dont on cherche à définir la valeur monétaire.

Dans un second temps, les citoyens répondent aux questionnaires et donnent ainsi leur avis sur ce qui permet à chaque type de décideur public d'interpréter selon sa propre grille d'analyse les résultats obtenus. Les décideurs publics peuvent communiquer auprès des citoyens sur les effets (bénéfice ou déficit) d'un programme conjoint et indiquer pourquoi il se justifie ou pas, eu égard aux attentes des citoyens, et légitimer ainsi leur action.

Pour autant, la coopération doit être durable, stable et profitable aux décideurs. Cette condition amène à étudier l'opérationnalité de la méthode dans des situations analogues. Il s'agit de voir comment chaque niveau de gouvernement est susceptible de se positionner dans l'élaboration des scénarios hypothétiques puis dans l'interprétation des résultats des enquêtes réalisées auprès des citoyens.

La différenciation des décideurs publics selon des hypothèses de comportements

Il convient de préciser comment des décideurs placés à des niveaux de responsabilités différents se positionnent au regard des sanctions éventuelles qu'ils encourent en cas de mauvaise spécification vis-à-vis des attentes de leurs « mandants ». Les décideurs communaux sont-ils plus proches des besoins locaux ; les décideurs ayant des mandats supranationaux, nationaux et régionaux prennent-ils en compte d'autres types de besoins d'intérêt général, tels que les investissements sur le long terme, la soutenabilité pour les générations futures, et la cohérence d'ensemble de projets dans une gouvernance multiniveaux ?

On fera trois hypothèses de différenciation des comportements.

La première concerne la proximité territoriale. Les représentants locaux sont plus sensibles à des préoccupations citoyennes de proximité en lien avec le territoire et plus réceptifs à des projets ayant pour objectif un retour sur investissement en lien direct avec le territoire local. Philippe-Dussine [2011, p.8] précise à cet égard que « *les élus de base sont (...) d'autant plus sensibles à une demande particulière des dépenses publiques, qu'ils sont proches des citoyens* ». La distance des élus vis-à-vis des territoires produit, quant à elle, l'élargissement de la perspective à des considérations ayant trait à la cohérence à une échelle géographique plus étendue ou de soutenabilité de long terme de l'ensemble des programmes sur des territoires. Cela conduit à des interactions entre les décideurs les amenant à interpréter différemment les résultats des enquêtes.

La seconde hypothèse est relative aux compétences propres de chaque type d'acteurs publics qui amènent le décideur à revenir sur la hiérarchie des programmes issue des enquêtes et le cas échéant moduler le financement de programmes. La connaissance acquise dans le champ de compétence d'un acteur public, associée de surcroît à une forte capacité d'expertise concernant l'utilité sociale d'un programme, le conduira à réajuster les résultats d'une évaluation citoyenne jugée peu conforme à l'utilité sociale anticipée, qui pourra également se justifier par la méconnaissance des citoyens de la nature des programmes concernés. On est en l'occurrence en présence d'un effet d'expérience dans lequel l'apprentissage joue un rôle non négligeable et qui de plus suscite une hiérarchie d'influence des acteurs dans le processus décisionnel.

La troisième hypothèse est que les préférences partisans et sensibilités politiques peuvent également avoir des répercussions dans la spécification des politiques publiques. Ceci vaut, bien qu'on puisse aussi considérer souvent « que les écarts et les différenciations institués par les discours politiques sont plus symboliques qu'effectifs » (Garraud [1987] p. 265). Il convient en effet de considérer que dans une optique de communication « l'idéologie

partisane demeure une ressource argumentative, un élément de démarcation parfois utilisé face à des publics pertinents » (Le Lidec [2007] p. 43). Les sensibilités politiques seront dès lors mises en avant à des fins de communication et de légitimation du positionnement politique, ce qui réduit les risques politiques de non réélection : les élus situés sur la gauche de l'échiquier politique affichent dans cette perspective une plus grande sensibilité à la production de biens publics ayant de fortes externalités environnementales et sociales, les élus situés à droite aux externalités sécuritaires et économiques.

Comment dès lors la décision publique multiniveaux peut-elle s'élaborer ? On se propose d'analyser les interactions des comportements des acteurs pour voir comment elles conduisent à moduler les choix de projets alternatifs eu égard aux résultats obtenus des questionnaires.

Pour illustrer le propos, on va se placer dans la perspective d'élus d'une commune urbaine arbitrant sur la mise en place de projets relevant de quatre types de programmes d'action publique : environnemental, de développement économique, de sécurité et à caractère social (cf. tableau ci-après des scénarios). Dans un contexte multiniveaux, l'UE, l'État et la région sont sollicités pour financer ces projets. Ces projets représentent un coût pour chacun des décideurs nécessitant la négociation entre décideurs eu égard aux priorités de chacun. Ils évaluent *ex-ante* l'utilité de ces projets à partir de l'analyse coût et bénéfice et de la MEC.

Les enquêtes ainsi réalisées permettent de dégager pour chaque programme des bénéfices ou des pertes nets (surplus ou déficit) associés. Les résultats mis à la disposition des décideurs sont obtenus à partir de la différence entre le bénéfice social (par agrégation des CAP ou des CAR individuels) et le coût social (ou coût de la politique publique). On considère que les résultats suivants en ressortent.

Tableau : Scénarios potentiels

Politiques publiques	Présentation générale du bien - <i>Scénarios hypothétiques (SC)</i> <i>Combien seriez-vous prêt à verser pour le financement de cette structure ?</i>	Résultats (CAP et/ou CAR) (ACB)
Environnemental (1)	- un projet de protection des rivières de la commune et de leur écosystème. Celui-ci participe au rayonnement touristique du territoire. <i>SC</i> : la commune souhaite construire une structure en charge des travaux d'entretien des rivières de la commune.	Surplus
Développement économique (2)	- un projet de création d'un parc d'activité économique incitant la venue de nouvelles entreprises au sein de la commune. <i>SC</i> : la commune souhaite construire une structure qui regrouperait plusieurs entreprises.	Surplus
Sécurité (3)	- un projet de création d'une régie de médiation et de prévention de la délinquance en lien avec la tranquillité publique. <i>SC</i> : la commune souhaite agrandir la structure qui accueille actuellement la Police municipale.	Déficit

Social (4)	- un projet de signature d'un Contrat éducatif local (CEL) ⁴ dans un quartier prioritaire de la commune classé « Politique de la ville ». <i>SC</i> : la commune souhaite construire une structure socioculturelle.	Déficit
---------------	---	---------

Les réactions des décideurs face aux résultats de la MEC

Selon la méthodologie propre à la MEC, partant des résultats obtenus, les décideurs publics cherchent à arbitrer sur la base de considérations techniques. Trois étapes sont à distinguer.

Dans un premier temps, les différents décideurs vont prendre acte des résultats obtenus à partir de cette concertation citoyenne. Les projets **(1 et 2)** sont jugés socialement rentables en dégagant un surplus social. Ces résultats font considérer à chacun des décideurs qu'existe une acceptabilité sociale de financement des projets. Pour les projets **(3 et 4)**, leur *déficit social* les fait juger *a priori* non éligibles au financement public.

Cependant, dans un second temps ; les décideurs réagissent aux résultats en fonction de sensibilités propres liées à leur champ de compétence. Les élus communaux sont ainsi particulièrement attentifs aux résultats des projets **(1 et 3)**. Ils ont la responsabilité de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau. Par délégation de l'État, le maire est en France officier de police judiciaire, il est donc responsable de la sécurité au sein de la commune. Il anime et coordonne le *Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance* (CLPD)⁵. Pour l'UE, les quatre projets ne sont bien sûr pas de ses compétences exclusives. Si ces projets ne présentent pas un caractère prioritaire, elle est néanmoins ~~être~~ attentive aux projets **(1, 2 et 3)**. Les deux premiers rentrent dans le cadre des compétences partagées avec les États membres, celui du social dans les compétences d'appui : il s'agit pour l'UE de soutenir, coordonner ou compléter l'action des États membres. Quant à l'État, il sera plus sensible aux projets **(3 et 4)**. La sécurité fait partie de ses missions régaliennes. La Politique de la ville relate un ensemble d'actions publiques initiées par l'État sur des territoires locaux spécifiques. Enfin, les élus régionaux sont plus sensibles au projet **(2)**. La région est compétente en matière de développement économique. Elle est amenée à coordonner des actions économiques des communes et de leur regroupement.

Enfin, au regard des champs de compétences, chacun des décideurs va discuter de l'importance ou non des projets **(3 et 4)**. En termes de retour sur investissement, est-il socialement pertinent de financer ces projets déficitaires par rapport aux deux autres projets **(1 et 2)** ? Le projet sur la sécurité et celui sur le social peuvent avoir un impact fort sur la population. En effet, ce n'est pas parce que ces deux projets dégagent un déficit social qu'ils seront nécessairement jugés par les décideurs inutiles socialement.

La sécurité est primordiale pour que chaque individu puisse vivre harmonieusement dans la société. Quant au projet social, il est destiné à renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes. Il contribue au bien-être de la population et aux générations futures. La relation entre éducation et croissance est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Si on part de l'hypothèse, que chacun des décideurs est conscient des enjeux sociaux évoqués, les élus communaux et l'État pourraient être plus préoccupés par la situation. Une attention

⁴ «La signature d'un CEL, c'est un travail collectif de tous les acteurs éducatifs afin de construire une politique éducative globale proposant aux jeunes, depuis leur petite enfance » (Benhaïm et alii [2005] p.13).

⁵ Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

exclusive portée à l'appréhension purement monétaire des citoyens-consommateurs pourrait en effet engendrer la montée d'inégalités sociales et territoriales qui amènent les décideurs à reconsidérer le résultat des enquêtes.

Si on se place du point de vue des sensibilités politiques, les élus européens prendront peu de risques à ne pas financer les deux projets déficitaires quelle que soit leur tendance politique. En effet, ces projets sortent de ces compétences exclusives. Pour autant, si d'autres territoires ont le même type de projet social avec un résultat différent, il peut leur être reproché de ne pas veiller à l'égalité entre les territoires européens eu égard à leurs compétences d'appui. Mais là encore, le risque est amoindri dans la mesure où les citoyens se sentent encore très éloignés des prérogatives et fonctionnement de l'UE. On peut parler ici de risques électoraux inexistantes. Ceux-ci peuvent également être observés chez les élus régionaux quelle que soit la tendance politique puisque ces deux projets ne rentrent pas dans leur champ de compétence. La situation devient alors plus complexe pour les élus communaux.

La situation est source de difficulté pour les élus situés à droite de l'échiquier politique mais plus encore pour les élus situés à gauche. Pour les élus situés à droite, le résultat du projet (3) peut s'avérer problématique à côté de celui du projet (4). La sécurité au-delà du caractère obligatoire est une priorité politique. Il pourrait leur être reproché de ne pas exercer leurs compétences légales. De même les reproches seraient de ne pas tenir compte des valeurs sécuritaires développées au sein de leur propre formation politique et dès lors de décevoir leur électorat.

Quant aux élus situés à gauche, les résultats des projets (3 et 4) les placent politiquement dans une situation plus complexe. Comme les élus situés sur l'aile droite, on pourrait leur reprocher également de ne pas exercer pleinement leurs prérogatives propres concernant le projet (3). Pour le projet (4), la population des quartiers défavorisés pourraient critiquer les élus de ne pas donner aux enfants et aux jeunes les mêmes chances de développement social et culturel que ceux de milieux plus favorisés.

Dans ce cas de figure, les citoyens pourraient reprocher aux élus de ne pas respecter des engagements électoraux relatifs à la solidarité et à la cohésion sociale. Ce type de comportement des élus s'explique par le fait que leurs convictions propres les amènent à considérer que les citoyens-consommateurs sont « myopes » ou ont des comportements court-termistes et de nature à changer sur le moyen ou le long terme...

Il reste à s'interroger sur le positionnement de l'État dans cette situation. En premier lieu, quelle que soit la tendance politique, le non financement des projets (3 et 4) – qui relèvent de son champ de compétence – peut être perçue comme électoralement néfaste. Si l'État ne souhaite pas financer ces deux projets en étant conscient des risques, des inégalités de traitement territorial mettent l'État en contradiction avec son rôle de garant de l'égalité des citoyens devant la loi. Les risques se mesureront en termes électoraux voire de soutiens politiques locaux.

Les compétences, les sensibilités politiques et l'égalité des territoires influent sur le financement des quatre projets, quels que soient les résultats obtenus. Comme évoqué précédemment, les élus sont sensibles aux projets relevant de leurs champs de compétence. Les élus européens seront ainsi plus enclins à financer les projets (1 et 2) et les élus régionaux le projet (2). Les élus communaux tendront à considérer avec bienveillance les projets (1 et 3), l'État les projets (3 et 4). Des facteurs d'ancrage existent ainsi du point de vue des sensibilités politiques. Les élus se situant sur la droite seront particulièrement attachés au financement du projet (3) par conformité à leur engagement politique. Les élus de gauche sont, dans cette même perspective, particulièrement sensibles au projet (4). Ces préoccupations se trouvent amplifiées au niveau de l'État par l'importance portée à l'égalité des territoires.

On peut ainsi considérer que les réactions des différents décideurs iront vers une gradation des financements selon « *leurs champs stratégiques respectifs* » (Crozier et Friedberg [1977] p. 220). Dans ces conditions, la hiérarchie du classement des projets alternatifs issus des résultats obtenus à partir de la MEC peut être appréhendée différemment selon les décideurs. Compte-tenu des risques évoqués, les élus communaux et l'État peuvent remettre en cause les résultats de la consultation dans la décision finale. Par conséquent, ils seront amenés à ne pas hiérarchiser donc à répartir les financements sur les quatre projets. Quant à l'UE et la région, elles peuvent saisir l'opportunité des résultats pour conforter leurs intérêts financiers et leurs intérêts politiques au regard de leur champ de compétence. Autrement dit, chacun cherche à prendre la meilleure décision pour lui-même.

Mais la non-coopération dans la décision finale est susceptible d'aboutir à des choix non-optimaux. Cette situation de blocage conduit à s'intéresser de plus près aux limites de la mise en œuvre de la MEC dans le processus décisionnel.

Les limites de l'utilisation de la MEC

Deux limites principales remettent en cause la pertinence qu'il y ait à mobiliser la MEC pour prendre des décisions en régime de gouvernance multiniveaux, l'une relative aux interactions entre les décideurs publics multiniveaux, l'autre sur la place des citoyens dans le processus décisionnel.

La première limite est celle des asymétries d'intérêts et de capacité d'expertise des décideurs multiniveaux face à la MEC. Plus le territoire est large et plus le besoin d'évaluer l'action publique par confrontation des problématiques variées des acteurs s'impose comme une évidence. L'UE et l'État sont les plus concernés par ce besoin. Ils ressentent avec force le besoin de disposer de techniques d'arbitrage entre territoires suffisamment élaborées. Cela leur confère une expérience et une capacité d'expertise qui leur donnent une réelle capacité à maîtriser et à dominer le jeu d'acteurs dans le processus de prise de décision. Ceci est d'autant plus vrai que, comme le souligne Peyrefitte [1998, p.74] « *les décisions politiques ne sont que le fruit du comportement stratégique des acteurs lors de la phase de négociation du programme* ». Les techniques de hiérarchisation, des programmes, de négociation avec les autres acteurs sont beaucoup mieux maîtrisées par ces acteurs tout comme l'aptitude technique à se saisir de la MEC. Si, comme l'indique Barbaroux [2007, p.32] « *les collectivités territoriales de premier rang, les Régions, ont des pratiques d'évaluation relativement développées* », leurs capacités d'expertise est souvent très loin d'être au même niveau que celles de l'État ou de l'UE.

Quant aux collectivités les plus proches du terrain, telles les communes, la technicité de la MEC leur échappe très largement et elles se sentent bien moins concernées, leur territoire étant restreint et le nombre d'interlocuteurs faible. La MEC est considérée par les décideurs comme trop complexe et souvent peu compréhensible, du fait en premier lieu de la complexité des techniques d'administration et d'interprétation des questionnaires, qui est présentée en annexe. Ces difficultés peuvent amener les décideurs locaux à refuser de participer et négocier sur la base d'une telle procédure décisionnelle faute de maîtrise technique et procédurale. L'acceptabilité de la MEC par les acteurs est dès lors en question, comme le montre deux enquêtes de terrain présentées dans l'encadré ci-après.

Encadré 2 : L'acceptabilité institutionnelle de la MEC : le point de vue de décideurs à travers deux études de terrain

La difficulté des décideurs de s'approprier un nouvel outil d'aide à la décision tel que la MEC a fait l'objet d'une étude en France de Faburel et alii (2000) dans le milieu des transports.

Portant sur le secteur de l'éducation prioritaire en Haute-Normandie, les travaux de Chassy (2014) ont également questionné les acteurs politiques et institutionnels sur l'opportunité de l'usage de la MEC.

Les opinions des acteurs dans le milieu des transports

Les acteurs concernés par l'étude de Faburel et alii sont des élus urbains, des cadres territoriaux, des agents de l'État, des acteurs associatifs et des professionnels du secteur marchand œuvrant dans le domaine des transports mais également de l'environnement. Les auteurs énoncent plusieurs remarques émanant de l'ensemble des interviewés sur l'acceptabilité de la méthode.

La MEC suscite des questionnements voire des critiques sur la démarche méthodologique retenue. Certains acteurs locaux s'interrogent sur « *la crédibilité même du scénario proposé* » (p.36). Pour d'autres, Il s'agit d'« *une posture intellectuelle et surtout politique délicate* » (p.36). Par exemple, la Mission Bruit précise que « *la notion est intéressante mais peut-être un petit peu difficile à cautionner. Parce que c'est vrai que le questionnaire doit manipuler* » (p.36).

Enfin, Faburel et alii mettent aussi en avant que, pour une majorité des acteurs, il y a une méconnaissance des procédés d'évaluation monétaire. Des apports d'informations complémentaires sont demandés. Le MATE-SRAE⁶ précise en ce sens que la MEC « *mériterait d'être plus longuement détaillée dans ses fondements théoriques* » (p.37). Enfin, l'Ademe⁷ exprime le besoin d'« *éclaircissement sur les traitements et résultats scientifiques* » (p.36). Par exemple, « *l'utilisation de la moyenne [CAP] etc. ça peut poser éventuellement problème* » (p.37).

La perception dans le secteur de l'éducation prioritaire

A la différence de l'étude de Faburel et alii, l'approche repose ici uniquement sur l'entretien avec des élus locaux et d'agents de l'État. Trois maires et deux agents de l'État (Sous-préfète et Secrétaire général de la Sous-préfecture) ont été rencontrés. Si le nombre d'entretiens peut paraître faible pour en tirer des conclusions générales, on peut en tirer des éléments d'appréciation sur la perception qu'ont les décideurs de la MEC pour mettre œuvre d'un point de vue opérationnel cette évaluation de l'action publique.

Les élus communaux et les agents de l'État sondés méconnaissent les procédures d'évaluation monétaire.

Le niveau de connaissance nécessaire à la bonne compréhension de la méthode s'avère in fine trop élevé pour les interlocuteurs : « *Je ne comprends pas trop cette méthode* (maire/urbain) ; *pouvez-vous me définir ce que vous entendez par le terme bien public non-marchand* ; « *On est bien d'accord que ce terme veut dire cela ?* » (agents de l'État) ; « *Je ne connais pas cette façon de travailler* » (maire/

périurbain) ? « *J'ai du mal à comprendre le document présentant la méthode* (maire/rural) ».

Enfin, pour chacun des acteurs, il existe une certaine réticence vis-à-vis du terme du CAP, surtout s'il y est employé dans la sphère publique. L'utilisation du prix visant à évaluer un bien public non-marchand ne va pas pour eux de soi : « *Le CAP est une ouverture nouvelle dans la décision publique mais si le sujet est éloigné de la vie quotidienne des individus cela peut être difficile d'obtenir une évaluation ; comment on calcule ce prix ? Il y a des individus qui ne comptent pas, d'autres comptent, les sondages c'est une photographie à un instant donné (des résultats variables selon les contextes) alors que l'action publique est dans la durée* » (maire/urbain) ; « *Je ne connais pas cette façon de travailler. Dans notre contexte de crise économique, les individus risquent de ne pas accepter de participer financièrement* » (maire/périurbain) ; « *Ceux qui ont les moyens peuvent payer* » (maire/rural) ; « *Le prix c'est le bon endroit, tant que cela reste dans les idées* » (agents de l'État).

Des résultats contrastés soulignant l'intérêt porté à la MEC dans le débat sur les programmes d'action publique

Les deux études montrent que les résultats de la méthode sont pour les décideurs sujets à caution tant d'un point de vue théorique que méthodologique. Ils n'excluent pas totalement pour autant la méthode dans le processus d'aide à la décision publique.

Dans l'étude de Faburel et alii, il a été précisé que « *c'est une méthode de travail... qui est riche et qui malgré certaines limites n'en reste pas moins une méthode d'appui...* » (p.49). La méthode peut être « *un support de consultation en amont, tel aux Pays-Bas* » c'est-à-dire qu'elle peut compléter des « *procédures participatives plus en aval* » (p.46). On propose des préconisations pour que l'ensemble des acteurs puissent s'approprier la méthode : il faut « *militer pour une plus large communication autour du dispositif méthodologique et de ses objectifs* » (p.38).

Dans l'étude de Chassy, on montre que les élus et les agents de l'État considèrent cette méthode comme pouvant être un outil complémentaire en amont de la décision publique. Ils trouvent même intéressant que le débat démocratique puisse à un moment reposer sur l'expression des préférences individuelles. : « *Le fait de connaître les sentiments des individus est une chose intéressante sauf que l'on est sur des opinions mais pas un vote* » (maire/urbain) ; « *J'aurai presque envie de dire oui afin que les individus puissent avoir un regard sur la réalité* » (maire/périurbain) ; « *Si les individus ne veulent pas financer le projet, il ne faut pas le faire* » (maire/rural) ; « *Dans notre société de consommation, le prix est le seul moyen d'avoir une expression démocratique. Mais intrinsèquement, cela ne veut rien dire car un bien commun n'a pas de prix* » (agents de l'État).

La MEC suscite des réactions contrastées et des jugements qui vont d'un grand scepticisme à un intérêt très prononcé.

⁶ Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - SRAE

⁷ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

La deuxième limite importante de la MEC en régime de gouvernance multiniveaux est, bien que cela puisse paraître paradoxal, la faible légitimation démocratique, qu'apporte la consultation des citoyens alors qu'un tel processus décisionnel multiniveaux, vise précisément à renforcer l'ancrage de la prise de décision publique sur les préférences citoyennes. Cette difficulté s'explique ici doublement : par le mode de consultation citoyenne *via* les scénarios hypothétiques et questionnaires ; dans la non-participation des citoyens à la prise de décision finale.

Les citoyens sont difficilement mobilisables pour fonder l'élaboration en amont de scénarios hypothétiques tout particulièrement s'agissant de placer cette démarche sur la base de préoccupations d'une pluralité d'acteurs publics à différents niveaux. La diversité de préoccupations programmatiques des acteurs rend déjà difficile la spécification de la nature et des enjeux des programmes à évaluer. Elle se situe également dans les difficultés de compréhension que peuvent rencontrer les citoyens vis-à-vis de scénarios proposés par des décideurs publics.

En effet, au départ, chacun ne dispose pas des mêmes conditions sociales pour comprendre ce qu'on lui demande. Selon Bourdieu [1973, p.1301], les contenus des questionnaires ne sont pas toujours accessibles à une large partie de la population. Il dit justement « *que les questions posées dans une enquête d'opinion ne sont pas des questions qui se posent réellement à toutes les personnes interrogées* ». Les citoyens mesurent difficilement l'intérêt collectif s'ils ne sont pas concernés directement par les politiques publiques. Cette situation remet en cause l'idée que « *le sondage postule que chacun possède une opinion sur tous les sujets* » (Blondiaux [1997] p. 129). Cela amplifie la difficulté inhérente à la MEC, d'amener à faire s'exprimer des citoyens-consommateurs sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas. Cela biaise les CAP obtenus en générant des montants extrêmes ou des valeurs nulles. Ainsi, les résultats escomptés de l'ACB peuvent susciter de mauvaises prises de décision. La démarche est dès lors susceptible de désintéresser les citoyens à la démarche adoptée et les faire renoncer de répondre aux questionnaires ou le faire de manière non pertinente.

Il n'est pas non plus exclu que le MEC puisse susciter une forte opposition vis-à-vis des choix adoptés par les décideurs. Les citoyens sont en effet largement absents d'un arbitrage final complexe entre décideurs publics divers.

Et les décideurs qui sont « les plus éloignés des citoyens » sont ceux qui, de loin, ont la meilleure capacité d'expertise technique et maîtrise de la MEC. C'est de nature à susciter le rejet des décisions par les citoyens : pourquoi tel ou tel projet a-t-il été choisi et sur quels fondements observables eu égard au décalage vis-à-vis des résultats d'enquête auprès des citoyens ? L'absence de débat public est dès lors source de remises en causes radicales des choix opérés. Cependant, si la décision finale appartient aux décideurs publics, « *une fois rassemblés l'ensemble des éléments constitutifs à l'analyse (...), il peut alors être demandé à ces mêmes citoyens (...), de prendre part à l'énonciation du jugement évaluatif* » (Milet [2007] p.158). Mais encore faut-il que les choix opérés en régime de gouvernance multiniveaux ne suscitent pas, plus encore, qu'en régime mono-niveau, une profonde incompréhension des décisions finales adoptées par manque de concertation finale et de prise en compte d'autres modes citoyens d'évaluation des politiques publiques.

Conclusion

Cet article a analysé les potentialités que présentent pour des décideurs publics placés dans un régime de gouvernance multiniveaux, le calcul économique *ex ante*. Il montre que la MEC, qui vise à mesurer monétairement l'utilité d'une politique à partir des préférences

individuelles est un outil mobilisable par des décideurs publics situés à des niveaux différents de gouvernement : elle peut faciliter la concertation et des échanges d'information utiles pour arbitrer à plusieurs, pour décider ensemble du choix à effectuer entre différents programmes d'action publique. Elle présente cependant deux limites importantes qui en réduisent fortement l'efficacité et la portée opératoires. La première est que le recours à l'évaluation contingente tend à amplifier les asymétries de pouvoir dans le processus décisionnel du fait des différences de capacité d'expertise entre collectivités territoriales décentralisées et autorités publiques placées à un niveau supérieur. La seconde est que les préférences des citoyens consommateurs peuvent se trouver paradoxalement peu prises en compte ou fortement révisées dans ce type de processus décisionnel multi-acteurs complexe.

Ces limites devraient inviter à repenser l'évaluation contingente des politiques publiques dans une perspective d'une bien plus forte implication de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'un processus d'aide à la décision, fondé sur l'apprentissage collectif.

On peut ainsi chercher à faire de la MEC un outil d'évaluation intégré à d'autres modalités de consultation citoyenne pour aider à la prise de décision publique. Cette analyse est à réaliser à l'appui d'un nouveau travail d'enquête étudiant l'aptitude des décideurs à co-construire par apprentissage collectif les politiques publiques en combinant la MEC et les formes de participation citoyenne émanant des organisations de terrain.

Annexe : L'administration des questionnaires dans le cadre de la MEC

L'enquête de terrain menée dans le milieu de l'éducation prioritaire (Chassy [2014]) a pour objectif de tester la validité de la MEC dans un autre champ des politiques publiques, en dehors donc de son domaine de prédilection qu'est l'environnement.

Le choix a été fait de procéder une analyse comparative en s'appuyant sur deux modes d'enquêtes différentes (téléphonique et auto-administrée) auxquels un même questionnaire⁸ a été administré. L'analyse porte sur l'exploitation des données, plus particulièrement sur les comportements des enquêté(e)s : comment les enquêté(e)s interprètent-ils le questionnaire ? Les enquêté(e)s ont-ils été influencés ? Deux biais sont alors étudiés : le biais de non-réponse et le biais lié à la présence de l'enquêteur.

Tableau 1 : Taux de non-réponse sur l'ensemble du questionnaire selon le mode d'enquête

Variables	NR (T)	%NR (T)	NR (A)	%NR (A)	Test d'égalité des proportions (p-value)	
					Variations égales	Variations inégales
<i>L'éducation aujourd'hui</i>						
Socialisation	0	0,00	2	1,39	0,1020	0,1580
Education parentale	1	0,52	0	0,00	0,3873	0,3186
Education Nationale	1	0,52	0	0,00	0,3873	0,3186
Sensibilité à l'éducation	26	13,54	0	0,00	0,0000 ***	0,0000 ***
<i>Les politiques éducatives territorialisées</i>						
Place importante (activités socioculturelles)	4	2,08	2	1,39	0,6355	0,6259
Socioculturelle (sensibilité)	16	8,33	14	9,72	0,6598	0,6630
<i>Le financement et l'utilité des activités socioculturelles</i>						
Financements publics	7	3,65	2	1,39	0,2059	0,1781
Manque d'activités socioculturelles	0	0,00	4	2,78	0,0201 **	0,0451 **
Bien-être humain	4	2,08	5	3,47	0,4367	0,4528
<i>L'évaluation monétaire du programme</i>						
Concerné(e) scénario 1	11	5,73	26	18,60	0,0003 ***	0,0008 ***
Concerné(e) scénario 2	6	3,13	25	17,36	0,0000 ***	0,0000 ***
Concerné(e) scénario 3	14	7,29	18	12,50	0,1081	0,1206
Entreprise scénario 1	13	6,77	26	18,06	0,0002 ***	0,0006 ***
Entreprise scénario 2	13	6,77	24	16,67	0,0002 ***	0,0006 ***
Entreprise scénario 3	24	12,50	30	20,83	0,0820 *	0,0902
Habitants scénario 1	14	7,29	26	18,06	0,0025 ***	0,0042 ***
Habitants scénario 2	9	4,69	24	16,67	0,0005 ***	0,0011 ***
Habitants scénario 3	21	10,94	30	20,83	0,0123 **	0,0159 **
Financement scénario 1	12	6,25	12	8,33	0,4646	0,4731
Financement scénario 2	5	2,60	21	14,59	0,0000 ***	0,0002 ***
Financement scénario 3	18	9,38	20	13,89	0,1411	0,2083

NB : NR (Non-réponse) / T (Téléphone) / A (Auto). Le test d'égalité de proportion part de l'hypothèse que la variance de la variable testée (les variables de non-réponses) est la même dans les deux échantillons (correspondant aux deux modes). Une version « améliorée » du test lève cette hypothèse et permet d'avoir un test valide même en cas de variances inégales. Dans notre cas, les deux tests conduisent aux mêmes conclusions c'est-à-dire que nous avons aussi

Interprétation

- le taux de non-réponse sur l'ensemble du questionnaire est différent selon le mode d'interrogation. Il est observé que les questionnaires ont dans leur ensemble été mieux remplis dans l'enquête téléphonique que dans l'enquête « auto-administrée » ;

- le taux de non-réponse est plus important sur les questions portant sur l'évaluation monétaire du programme. Ces questions ont la particularité d'inviter les enquêté(e)s à se projeter dans une situation hypothétique et à s'exprimer sur l'utilité des trois

scénarios proposés. Une différence est observée entre les deux modes d'interrogation.

Tableau 2 : Biais de l'enquêteur (sur/sous représentation) / Enquête téléphonique

Variables	Test exact de Fisher	Enquêteur					
		A	B	C	D	E	F
<i>L'éducation aujourd'hui</i>							
Socialisation							
Education Parentale							
Education Nationale	0,086		-		+		-
Sensibilité à l'éducation	0,000		+		-	+	-
<i>Les politiques éducatives territorialisées</i>							
Place importante (activités socioculturelles)							
Votre pratique d'activité socioculturelle							
Socioculturelle (sensibilité)	0,010			-	+		-
<i>Le financement et l'utilité des activités socioculturelles</i>							
Financements publics							
Manque d'activités Socioculturelles	0,002		+		-	+	
Bien-être humain							
<i>L'évaluation monétaire du programme</i>							
Concerné(e) scénario 1							
Concerné(e) scénario 2	0,061			+			
Concerné(e) scénario 3	0,006			+	-		
Entreprise scénario 1	0,000		+	+	-	+	-
Entreprise scénario 2	0,000		+			+	-
Entreprise scénario 3	0,023						
Habitants scénario 1	0,043						
Habitants scénario 2							
Habitants scénario 3							
Financement scénario 1	0,007				-	-	+
Financement scénario 2	0,004			+		-	+
Financement scénario 3	0,004			+		-	+

NB : pour chaque variable où le test Fisher est significatif, un calcul de sur/sous représentation a été réalisé (le signe + indique que l'enquêteur a reçu plus d'acceptations que la « normale », le signe - l'inverse). Le signe + ou le - indique les valeurs observées pour les contributions au χ^2 lorsque celles-ci sont "élevées". Le signe étant celui de la différence entre la valeur de la cellule et la valeur attendue s'il y avait indépendance (produit des marges divisé par l'effectif total du tableau) (cf. annexe 5).

Interprétation

Il est constaté que certains enquêteurs emportent plus souvent l'adhésion pour un certain nombre de variables (les enquêteurs A, B, D et E), que pour d'autres (les enquêteurs C et F). Ainsi, on peut émettre l'hypothèse que les enquêteurs exercent une influence sur les réponses apportées par les enquêté(e)s dans l'enquête téléphonique. Ces résultats sont à interpréter avec précaution puisque d'autres phénomènes interagissent dans la compréhension du questionnaire (Colson et Stenher-Letheux [1995]), tels que les différences de structures sociodémographiques parmi les populations enquêtées : personnes d'origine étrangère maîtrisant difficilement la langue française, de personnes très âgées ou encore d'un milieu défavorisé. Nous soutenons néanmoins que le biais lié à la présence de l'enquêteur ne peut être totalement exclu.

Synthèse des principaux résultats sur la compréhension du questionnaire

Grâce à un questionnaire identique, la lecture des résultats met en évidence la variation des données selon le mode d'enquête. L'existence du biais de non-réponse et du biais lié à la présence de l'enquêteur conduit à dire que le questionnaire n'a pas toujours été simple à comprendre dans l'enquête auto-administrée mais également dans l'enquête téléphonique.

Quel que soit le mode d'enquête, ces biais remettent en cause la qualité des informations obtenues au service de la décision publique. On peut dire que le fait de se placer dans le cadre de scénarios hypothétiques, pour lequel on ne concrétise pas bien le contenu par manque de connaissance des effets produits (non-réponse/influence), rend la perception individuelle mal fondée et, dès lors peu stable selon les modalités de l'enquête.

⁸ Questionnaire - Enquête sur l'utilité sociale et économique des activités socioculturelles développées dans le cadre des politiques éducatives territorialisées en direction des enfants et des jeunes

Bibliographie

- P. Bance [2016] : L'État stratège : État « réduit » ou à « capacité étendue » en régime de gouvernance multi-niveaux, in P. Bance, **Quel modèle d'État stratège en France ?**, Presses universitaires de Rouen et du Havre, pp. 21-39.
- J. Barbaroux [2007] : La dimension pluraliste de la démarche d'évaluation des politiques : de la théorie à la pratique dans la Région Rhône-Alpes , in Jacot, J., Fouquet, A., (dir.), *Le citoyen l'élu, l'expert*, Paris, L'Harmattan, 241 p.
- J. Benhaïm et alii [2005] : Regards sur les contrats éducatifs locaux, in **Les dossiers évaluations et statistiques**, n°170, 154 p.
- L. Blondiaux [1997] : Ce que les sondages font à l'opinion publique, in **Politix**, vol.10, n°37, pp.117-136
- P. Bourdieu [1973] : L'opinion publique n'existe pas, in **Les Temps modernes**, n° 318, pp. 1292-1309.
- A. Chassy [2014] : *Application de la Méthode d'évaluation contingente aux politiques éducatives territorialisées*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques : Université de Rouen, 348 p.
- T. Christiansen [1996] : Restructuring European Space : From Territorial Politics to Multilevel Governance, *EU Working Papers*, Robert Schuman Centre 96/53, European University Institute.
- S.V. Ciriacy-Wantrup [1947] : Capital Returns from Soil-Conservation Practices , in **Journal of Farm Economics**, n° 29, pp. 1181-1196.
- C. Claeys-Mekdade et F.D. Vivien [2003] : Economie et démocratie dans le domaine de l'environnement : la méthode d'évaluation contingente en question, in *La démocratie et le marché, Economie et Démocratie*, Vol.2, ss dir. H.Guillemain, H. Jorda H. et M. Pouchol, L'Harmattan, Paris, pp. 199-220.
- F. Colson et A. Stenher-Letheux [1995] : *Évaluation monétaire des avantages environnementaux de l'agriculture : une analyse coût-bénéfice appliquée à la gestion des espaces et des paysages agricoles dans le cadre de la nouvelle PAC*, rapport d'étude réalisé dans le cadre d'une convention avec le Commissariat général du Plan et la Direction de la Prévision du Ministère de l'économie, Paris, La Documentation française, 193 p.
- M. Crozier et E. Friedberg [1977] : *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.
- R.K. Davis [1963] : « Recreation planning as an economic problem », in **Natural resources journal**, n° 3, pp. 239-249.
- P.A. Diamond et J.A Hausman [1993] : On Contingent Valuation Measurement of Non-use in Hausman, J., Ed., *Contingent Valuation : A Critical Assessment*, Amsterdam, North Holland Press, pp. 3-38.
- G. Faburel et alii [2000] : *Observation de l'acceptabilité institutionnelle et sociale d'une modalité d'expertise appliquée aux transports*, rapport de recherche, Observatoire de l'économie et des institutions locales /PREDIT Evaluation-décision, 116 p.
- P. Garraud [1987] : *Intégration et différenciation dans le personnel politique français : l'exemple des maires urbains (1945-1984)*, Thèse pour le doctorat ès Science politique : Université de Bordeaux I-IEP de Bordeaux, 572 p.

P. Le Lidec [2007] : Choix des modes de gestion des services publics et politiques de recrutement des communes. Quelle place pour la variable partisane ?, *in* C. Le Bart, R. Pasquier et L. Arnaud, *Idéologie et action politique territoriale. La politique change-t-elle encore les politiques ?*, **Presses universitaires de Rennes (PUR)**, 253 p.

V. Meunier et E. Mardsen [2009] : L'Analyse Coût-Bénéfices, guide méthodologique, *in* **Les Cahiers de la sécurité Industrielle**, n° 6, 60 p.

H. Milet [2007] : L'intervention des citoyens dans le processus d'évaluation », *in* Jacot, J., Fouquet, A., (dir.), *Le citoyen l'élu, l'expert*, Paris, L'Harmattan, 241 p.

M.P. Philippe-Dussine [2011] : Analyse économique des choix publics locaux en matière de développement rural », *in* **Cahier de recherche**, n°12, 21 p.

M. Peyrefitte [1998] : L'évaluation de processus d'une politique publique territoriale, *in* **Politiques et Management Public**, vol.16, n°2, pp. 71-94

N. Treich [2005] : L'analyse coût-bénéfice de la prévention des risques », *version préliminaire*, 52 p.

L. Voltaire et alii [2011]: Effet d'une taxe et d'un droit d'entrée sur les consentements à payer des touristes pour de nouvelles réserves naturelles dans le golfe du Morbihan, *in* **Revue études en Agriculture et Environnement**, vol.92, n°2, pp. 183-209.

Autres documentations

CAS [2011] : *Le calcul du risque dans les investissements publics*, rapport et documents, sous la présidence de Christian Gollier, 186 p.

Union Européenne [2001] : Gouvernance européenne : livre blanc, *in* *Commission des communautés européennes*, 428 final, 40 p.

Le rapport du Panel de NOAA [1993] : Report of the NOAA Panel on Contingent Valuation, *in* *Registre Fédéral* 4601.